

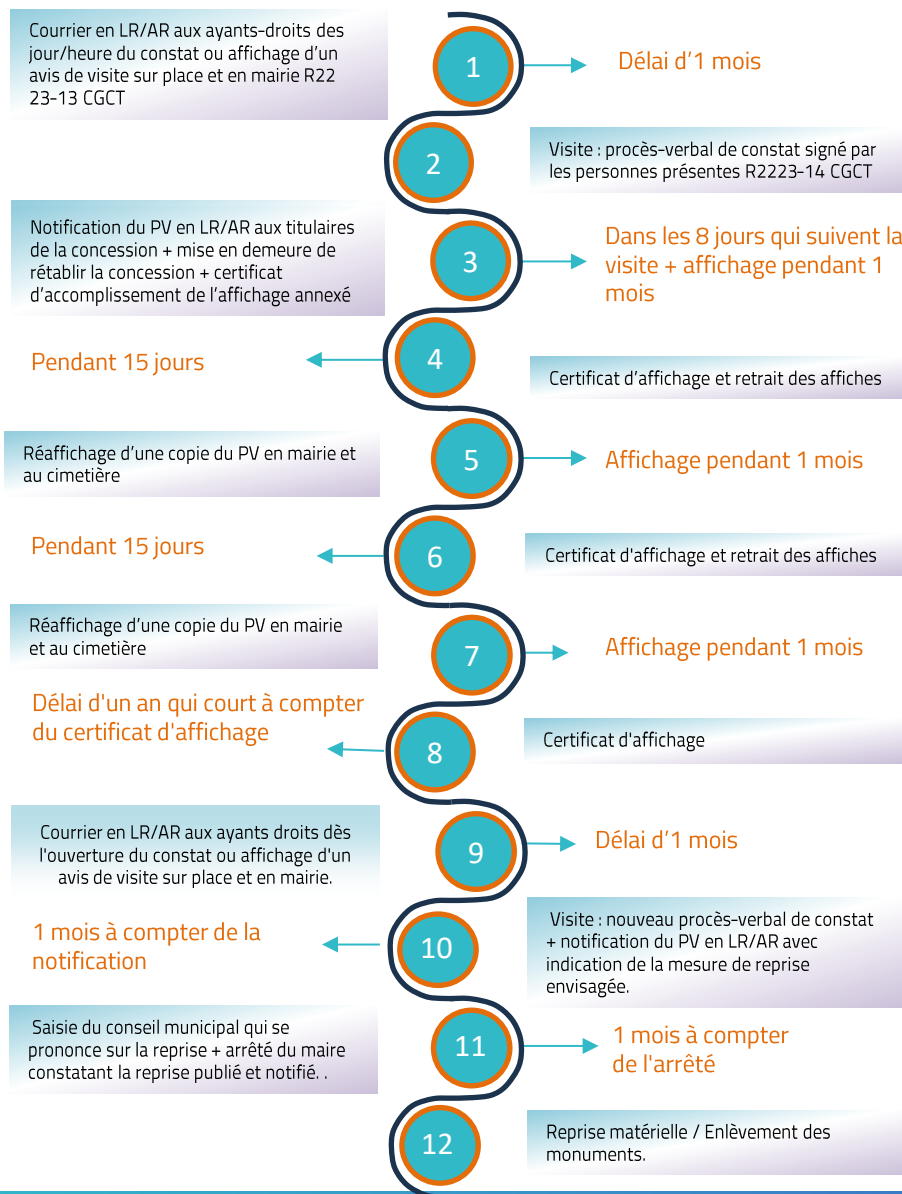
Next Cim

La reprise de concession



REPRISE DES TOMBES ABANDONNEES

CONCESSION DE PLUS DE 30 ANS EN ETAT D'ABANDON ET SANS
INHUMATION DEPUIS 10 ANS AU MOINS



La gestion des reprises de concessions de tombes abandonnées est une procédure rigoureuse et réglementée. Voici un aperçu des étapes de la reprise des tombes abandonnées.

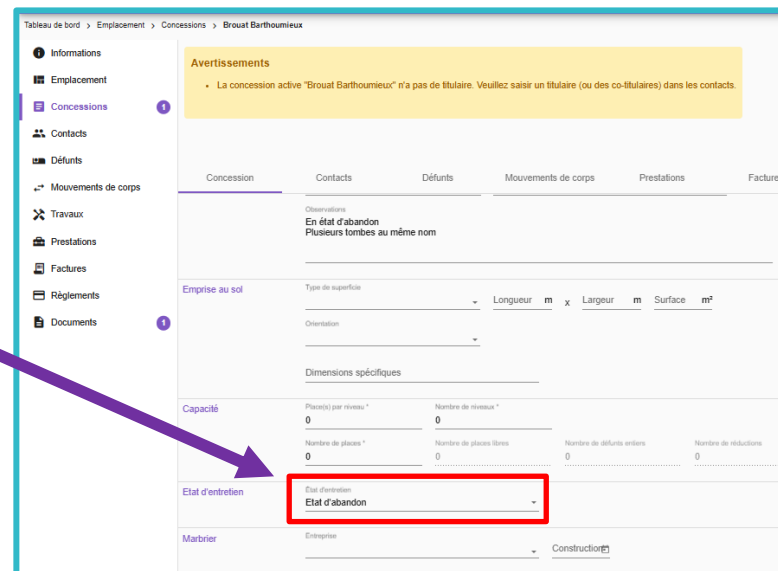
Next'Cim facilite cette gestion, en automatisant les étapes essentielles et en fournissant un suivi détaillé pour chaque cas.

La reprise de concession en état d'abandon

Pour qu'une concession puisse être éligible à une procédure de reprise elle doit remplir plusieurs critères
La reprise d'une concession en état d'abandon est subordonnée à 3 conditions de fond :

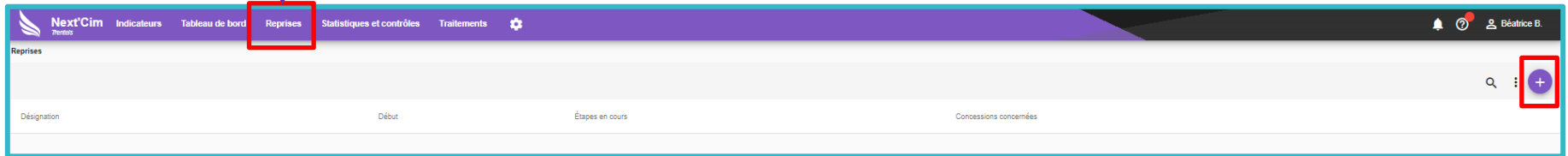
- 1 - Condition : Il faut impérativement que la concession ait cessé d'être entretenue
- 2 - Condition : Il faut que la concession ait plus de 30 ans
- 3 - Condition : La procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation

Dans Next'Cim vous devez renseigner dans la concession l'état d'entretien en **Etat d'abandon**.

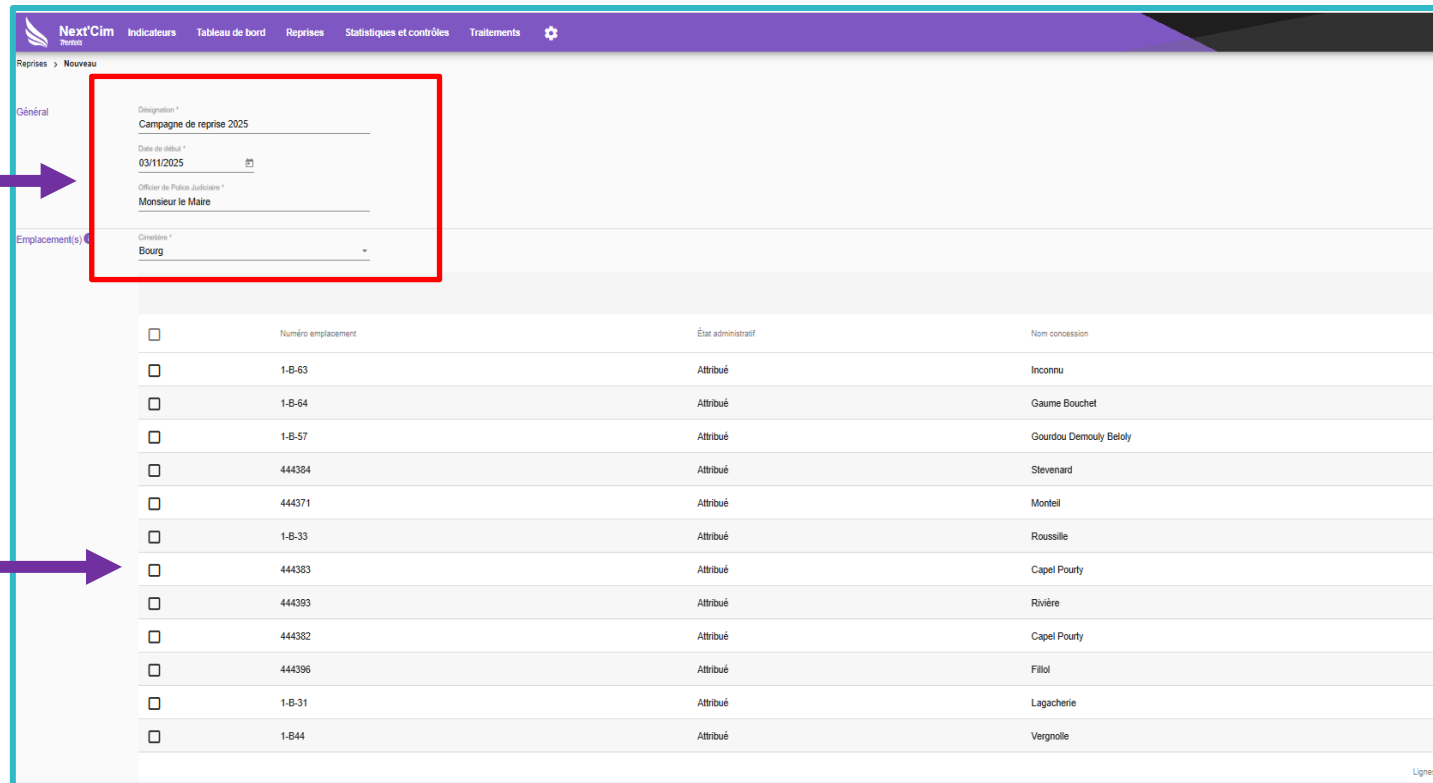


The screenshot shows the 'Concessions' management interface for 'Brouat Barthoumieux'. A yellow warning banner at the top states: 'La concession active "Brouat Barthoumieux" n'a pas de titulaire. Veuillez saisir un titulaire (ou des co-titulaires) dans les contacts.' The 'Etat d'entretien' dropdown menu is highlighted with a red box and contains the selected option 'Etat d'abandon'. A purple arrow points from the text box on the left to this dropdown menu.

Pour débiter une procédure, cliquer sur le l'onglet Reprise, et sur le

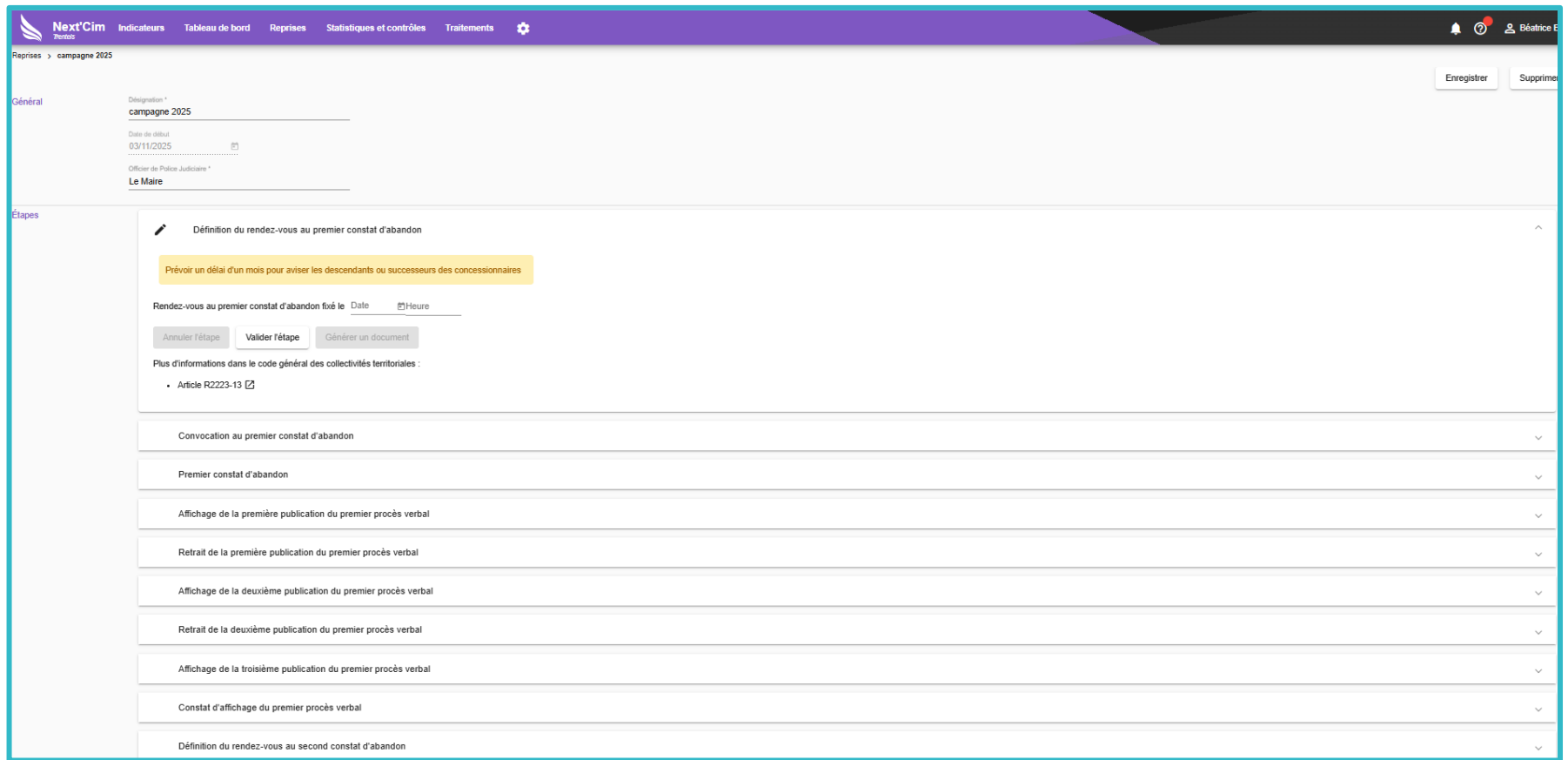


Remplir : La désignation, la date du début l'officier de police Judiciaire et le cimetière.



La Liste des concessions répondants aux conditions de reprise s'affiche, **cocher les concessions que vous voulez intégrer a votre campagne de reprise.**

La Procédure est créée, toutes les étapes de la procédure sont listées, il suffit de les remplir au fur et à mesure.



The screenshot displays the 'Next'Cim' web application interface. The top navigation bar includes 'Indicateurs', 'Tableau de bord', 'Reprises', 'Statistiques et contrôles', and 'Traitements'. The main content area is titled 'Reprises > campagne 2025'. On the right side, there are 'Enregistrer' and 'Supprimer' buttons. The interface is divided into two main sections: 'Général' and 'Étapes'.

Général

Designation *
campagne 2025

Date de début
03/11/2025

Officier de Police Judiciaire *
Le Maire

Étapes

✎ Définition du rendez-vous au premier constat d'abandon

Prévoir un délai d'un mois pour aviser les descendants ou successeurs des concessionnaires

Rendez-vous au premier constat d'abandon fixé le Date Heure

Annuler l'étape Valider l'étape Générer un document

Plus d'informations dans le code général des collectivités territoriales :

- Article R2223-13

Convocation au premier constat d'abandon

Premier constat d'abandon

Affichage de la première publication du premier procès verbal

Retrait de la première publication du premier procès verbal

Affichage de la deuxième publication du premier procès verbal

Retrait de la deuxième publication du premier procès verbal

Affichage de la troisième publication du premier procès verbal

Constat d'affichage du premier procès verbal

Définition du rendez-vous au second constat d'abandon


Définition du rendez-vous au premier constat d'abandon

✓ Convocation au premier constat d'abandon effectuée le 03/11/2025


✓ Premier constat d'abandon effectué le 03/12/2025

✎ Affichage de la première publication du premier procès verbal avant le 11/12/2025

Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle

Première publication du premier procès verbal affichée le 

Plus d'informations dans le code général des collectivités territoriales :

- Article R2223-16 

Retrait de la première publication du premier procès verbal

Affichage de la deuxième publication du premier procès verbal

Retrait de la deuxième publication du premier procès verbal

Affichage de la troisième publication du premier procès verbal

Constat d'affichage du premier procès verbal

Des messages d'aide en fond jaune, vous indique les délais à respecter entre les différentes étapes.

A chaque étape vous avez la possibilité de générer un document. Ce dernier sera automatiquement enregistré dans la rubrique document de chaque les concessions a reprendre.

Valider chaque étape pour passer à la suivante

Le changement de statut des concessions s'effectue automatiquement, en fonction de l'avancement de la procédure.

